

L'agence de l'eau attribue 133 millions d'euros d'aides pour la qualité de l'eau sur le bassin Seine-Normandie

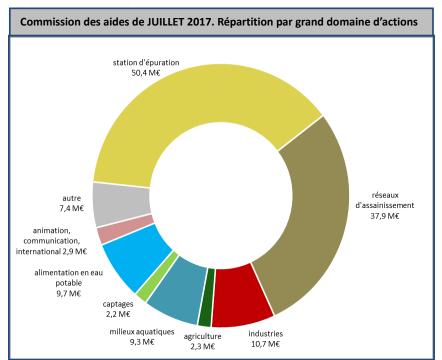
Commission des aides du mardi 4 juillet 2017- L'objectif du bassin Seine Normandie est de passer de 39 % des rivières en bon état écologique actuellement, à 62 % à l'horizon 2021.

Pour cela, l'agence de l'eau accompagne financièrement les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs et les associations qui engagent des actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec un budget annuel d'aides de 800 M€.

La commission des aides réunie le 4 juillet a décidé d'accompagner financièrement 407 projets pour un montant d'aide total de 133 M€.

Faits marquants:

- Le rythme des investissements dans les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement reste soutenu. Ainsi l'agence de l'eau aide à la réalisation de petites stations comme à Bennières-sur-Seine (Eure) pour 430k€ et prépare aussi les travaux de stations de taille beaucoup plus importante comme la future station de Bonneuil en France (Val d'Oise) en contribuant à hauteur de 8M€ à la maîtrise d'ouvrage.
- Des travaux pour la maîtrise des eaux de pluie en région parisienne afin d'éviter les débordements des réseaux dans la nature en cas de pluie importante, se poursuivent, comme la refonte de l'usine de Clichy (92) où l'agence contribue à hauteur de 33 M€.



- L'agence de l'eau a accordé 10,7 M€
 d'aides à l'industrie. La sucrerie CRISTAL
 UNION va recevoir 6,6M€ pour valoriser ses effluents traités et réduire ses rejets en rivière tout en permettant l'irrigation des terres agricoles en période de sécheresse.
- La protection des captages et l'alimentation en eau potable sont des domaines d'intervention prioritaires, contribuant à assurer une eau potable de qualité pour les 18 millions d'habitants du bassin Seine-Normandie.







ZOOM : L'agence de l'eau a publié son bilan 2016 des aides à l'industrie, disponible sur les <u>pages dédiées du site internet</u>

Plus de 550 entreprises du bassin, avec le soutien de l'Agence de l'eau, se sont engagées en 2016 dans la réalisation d'actions concrètes ou la recherche de solutions pour :

- la création ou l'amélioration des capacités d'épuration,
- la prévention des pollutions accidentelles et diffuses,
- la réduction des pollutions à la source, en favorisant notamment l'infiltration à la source des eaux pluviales ou leur réutilisation,
- l'investissement dans des technologies propres,
- ainsi que des économies d'eau.

Les actions de réduction des pollutions concernent les polluants organiques mais aussi des substances dangereuses pour l'eau.

En 2016, l'agence de l'eau Seine-Normandie a apporté pour l'industrie 36M€ d'aides pour la réalisation de plus de 93 M€ de travaux Près de 60% des dossiers d'aides ont été accordés à des **artisans**, **des petites et moyennes entreprises**, dans le cadre d'une quarantaine d'actions groupées thématiques et territoriales.

Les actions thématiques sont tournées vers les activités qui rejettent des effluents concentrés, potentiellement toxiques pour l'eau :

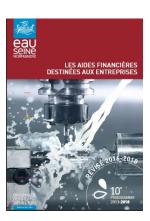
- l'entretien et la réparation des véhicules, dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018 et d'autres partenariats avec les relais locaux (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, syndicats d'assainissement...);
- les activités vinicoles, avec le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) et le contrat vignes et vins Seine-amont;
- les pressings, avec la proximité de la prochaine échéance réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloréthylène;
- les laboratoires photo et les imprimeries ;
- la peinture, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la Fédération française du bâtiment (FFB).

Les actions territoriales, qui ciblent davantage les métiers de bouche (en vue de réduire les rejets de graisses dans les réseaux et réduire les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement) et la conformité des raccordements aux réseaux, représentent plus de 20% de ces aides, hors animation.

La forte implication des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des collectivités engagées comme porteurs de ces actions groupées est fondamentale pour améliorer les pratiques de ce très grand nombre d'acteurs économiques et réduire ainsi les pollutions dispersées.



Pour en savoir plus



 plaquette sur les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux acteurs économiques et pour l'engagement d'actions groupées http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/docutheque/2017-03/10progrev_entreprises.pdf

- Téléchargez l'intégralité du bilan de l'agence de l'eau 2016 pour l'industrie
- Film <u>« contrat garage, un partenariat de 6 ans avec le CNPA »</u>

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, présidé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a délégué à sa commission des aides, présidée par M. Alain Vicaud, l'examen des dossiers d'aide de l'agence de l'eau

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme voté par le Comité de bassin.

Elle est composée de 17 administrateurs de l'Agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers, 3 représentants de l'Etat et un représentant du personnel de l'agence. Elle est actuellement présidée par Alain Vicaud, administrateur de l'agence de l'eau et représentant des producteurs d'électricité au sein du Comité de Bassin Seine-Normandie.

CONTACT PRESSE Sylvie BRISSOT ☎ 01 41 20 18 08

brissot.sylvie@aesn.fr

Suivez nous sur twitter@ seine_normandie